

produit au Québec, lors des élections provinciales, relativement au transport des boîtes de scrutin. J'en ai moi-même retrouvé, en compagnie d'autres personnes qui s'occupaient d'organisation électorale dans la circonscription de Shefford, dans des fossés, monsieur l'Orateur. Le scrutin a pourtant été conçu pour nous donner un gouvernement légitime élu et non pas volé. J'ai trouvé des boîtes de scrutin dans le fossé, et les gens responsables de cet état de choses sont au courant. C'est inacceptable! Je regrette donc qu'on ne change rien dans ce domaine-là et, enfin, que les dépenses électorales ne soient pas surveillées.

Une commission royale d'enquête a étudié la question des dépenses électorales. J'ai lu son rapport à maintes reprises, probablement comme tous les députés intéressés et tout particulièrement ceux qui font partie du comité des privilèges et élections. Lorsqu'on lit ce rapport, on constate que les députés—et là encore, je ne veux blesser personne—sont élus par l'argent et non par la population. On s'aperçoit aussi que l'argent est le premier facteur de la confiance de la population dans un gouvernement: Si vous nous promettez tel montant d'argent pour voter, nous voterons en votre faveur. Les mêmes personnes s'en retournent, vont voir le candidat de l'autre parti et disent: Si vous nous promettez tel montant d'argent pour voter, nous voterons en votre faveur. Elles ont empêché dans les deux cas. Les gens qui font cela, monsieur l'Orateur, votent en faveur du parti créditiste.

Monsieur l'Orateur, si mes collègues ne veulent rien changer au système actuel, ils risquent d'avoir un gouvernement créditiste, un jour, parce que les électeurs sont «tannés», fatigués, d'un système de fraude qui ne rend pas justice à un pays comme le nôtre qui, pourtant, a tant d'exemples dans le monde pour l'inciter à modifier son système électoral.

J'aurais bien d'autres remarques à faire, mais je sais que plusieurs députés sont intéressés à parler sur ce sujet.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur la fraude électorale et dire tout notre désaccord relativement à ce qui nous est proposé, c'est-à-dire ne rien changer à la façon actuelle de voter des membres des Forces armées.

Je pense que nous avons là l'occasion de prouver, hors de tout doute, que nous sommes sérieux et que nous ne craignons pas d'affronter l'«électorat». Si le gouvernement libéral et le parti conservateur n'ont pas peur d'affronter l'«électorat», ils ne craindront pas de modifier la loi électorale actuelle, en vue

d'assurer à tout le monde un vote libre, absolument honnête et sans prétention. Mais s'ils ont peur d'affronter le peuple, ils utiliseront les mêmes méthodes en vue de s'assurer l'élection, comme cela s'est produit dans les circonscriptions de Shefford et de Sherbrooke.

Avant de terminer mes observations, monsieur l'Orateur—je le répète souvent, parce que cela est nécessaire pour se faire comprendre—je prie les ministres et les députés ministériels intelligents qui m'écoutent, même s'ils ne sont pas nombreux, de faire savoir à l'honorable ministre que nous lui demandons, pour la quatrième fois, d'instituer une enquête auprès des Forces armées. J'aimerais bien le dire en anglais, mais je ne parle pas assez bien cette langue, monsieur l'Orateur; au fait, je craindrais de m'«enfarger». Je demande que soit instituée une enquête auprès des membres des Forces armées postés à l'extérieur du Canada, afin d'analyser leurs méthodes électorales, de contrôler ce qui se passe au moment où ils votent, non pas simplement faire témoigner une ou deux personnes, mais effectuer une enquête approfondie. Je pense que c'est un cancer généralisé dans les Forces armées que de voter ainsi, sans savoir pour qui.

Monsieur l'Orateur, on ne leur dit pas ce qui se passe dans leur pays, dans leur circonscription, mais que le meilleur homme, c'est M. X. Ce n'est même pas le soldat lui-même qui remplit son bulletin de vote, mais probablement le sergent, le colonel ou celui qui leur apprend à marcher au pas ou les condamne à la quarantaine pour quelque incartade.

Je ne porte pas d'accusation, mais nous sommes dans le doute, monsieur l'Orateur, puisque nous n'avons aucun renseignement bien défini. Je pense que pour éclairer les études du comité des privilèges et élections, il serait tout à fait opportun que l'honorable ministre ordonne une telle enquête, qui ne serait pas nécessairement coûteuse, mais indiquerait que le gouvernement est disposé à moderniser la loi électorale.

Je veux, encore une fois, féliciter le motionnaire de ce projet, qui, je l'espère, sera déféré au comité des privilèges et élections. Quant à moi, je peux assurer l'honorable député que je porterai l'attention la plus honnête à sa motion, tout en faisant les restrictions que je viens de mentionner relativement aux membres des Forces armées et aux employés de la Fonction publique postés à l'extérieur du Canada.